



# **Recueil de publication des délibérations**

---

**N° 2024-003**

Mis en ligne le 11 avril 2024

En application des articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel doivent être publiés sous format électronique, sur le site internet de la commune.

Lorsqu'une personne demande à obtenir sur papier un acte publié sous forme électronique, le maire le lui communique. Il n'est pas tenu de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre ou par leur caractère répétitif et systématique. Les demandes de communication, en version papier, des actes publiés sous forme électronique sont à demander à l'accueil de la mairie ou par mail **servicespopulation@commequiers.fr**

Certains des actes publiés ci-après ont pu être rendus anonymes conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, relatives à la protection des données personnelles. Les catégories de documents et informations qui dérogent à l'obligation d'anonymisation sont énumérées à l'article D. 312-1-3 de ce code.

# SOMMAIRE

## Délibérations du Conseil Municipal du 8 avril 2024

1. Création d'un emploi temporaire dans la filière technique
2. Création d'un emploi temporaire dans la filière animation
3. Création d'un emploi permanent de responsable des services techniques
4. Convention entre la commune et le centre de gestion - Conseil en organisation
5. Reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2023 intégrés aux budgets primitifs 2024
6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024
7. Budget Principal : Vote du budget primitif 2024
8. Budget annexe « Commerce-Cabinet Médical » : Vote du budget primitif 2024
9. AP/CP Ajustement des montants de l'autorisation de programme et réajustement des crédits de paiement pour le programme de la restructuration des équipements sportifs
10. Subvention de fonctionnement au CCAS 2024
11. Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL pour des travaux de rénovation du toit et de la façade de l'école publique Robert Doisneau
12. Demande de subvention au Département au titre de soutien au projet des communes pour des travaux de rénovation du toit et de la façade de l'école publique Robert Doisneau
13. Montant du forfait communal versé à l'Ogec de l'école Saint Pierre dans le cadre du contrat d'association
14. Subventions aux associations au titre de l'année 2024
15. Subventions communales de soutien à la scolarité pour les écoles des territoires 2024
16. Mise à jour des tarifs de location des salles communales
17. Tarifs des activités Viv'Ados : vacances de Pâques 2024
18. Tarif du séjour Viv'Ados à Quiberon : Eté 2024
19. Indemnisation de tiers, victimes de dommages matériels
20. Bibliothèque Départementale de la Vendée : Conclusion d'une nouvelle convention d'objectifs
21. Installation classée pour la protection de l'environnement – demande d'enregistrement présentée par le GAEC LES DOLMENS- Consultation du public
22. Commune de Commequiers : Dénomination des rues

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Héliène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

### 2024\_021 – Création d'un emploi temporaire dans la filière technique

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332.23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité à savoir : surcroît d'activité des Services Techniques durant la période d'avril à novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer 1 emploi temporaire :

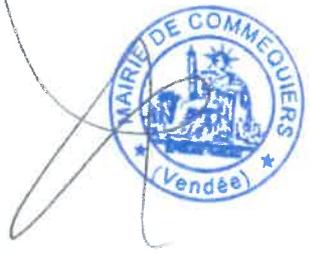
- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° du code général de la fonction publique
- Durée du contrat : 7 mois
- Temps de travail : Temps plein
- Nature des fonctions : Agent polyvalent des Services Techniques
- Niveau de recrutement : Catégorie C, cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux
- Niveau de rémunération : Indice Majoré 366 (sous réserve de l'évolution du point d'indice)

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de recrutement correspondants,

- D'inscrire au budget, chapitre 012, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire de Commequiers



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) avant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

### 2024\_022 – Création d'un emploi temporaire dans la filière animation

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332.23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité à savoir : surcroît des inscriptions en périscolaire matin et soir au sein du service Enfance Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer 1 emploi temporaire :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° du code général de la fonction publique
- Durée du contrat : 8 mois et demi
- Temps de travail : 14h/semaine scolaire
- Nature des fonctions : Animateur
- Niveau de recrutement : Catégorie C, cadre d'emploi des Adjointes Territoriales d'Animation
- Niveau de rémunération : Indice Majoré 366 (sous réserve de l'évolution du point d'indice)

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_022-DE

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de recrutement correspondants,

- D'inscrire au budget, chapitre 012, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Qu'il en soit fait mention au procès
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

### 2024\_023 – Création d'un emploi permanent de responsable des services techniques

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Par conséquent, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Ainsi, au vu de la strate de la Collectivité, il est nécessaire de créer un poste de Responsable des Services Techniques, à temps complet à compter du 15/04/2024.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi de Responsable des Services Techniques, emploi permanent à temps complet et précise que celui-ci pourra être pourvu par des agents relevant des cadres d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, des Agents de Maîtrise Territoriaux et des Techniciens Territoriaux de la filière Technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer l'emploi de Responsable des Services Techniques, emploi permanent à temps complet, à compter du 15/04/2024, susceptible d'être pourvu par des agents relevant des cadres d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, des Agents de Maîtrise Territoriaux et des Techniciens Territoriaux, de la filière Technique.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_023-DE

- D'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous, à savoir :
  - Motifs du recours à un agent contractuel : articles L332-14, L332-8-2° du code général de la fonction publique,
  - Nature des fonctions : Responsable des Services Techniques
  - Niveau de recrutement : Expertise nécessaire dans le domaine du bâtiment, des espaces verts ou de la voirie, ainsi qu'une expérience sur le plan managérial
  - Niveau de rémunération : Indice Majoré 366 (sous réserve de l'évolution du point d'indice) et un régime indemnitaire
- De valider le tableau des effectifs (Annexe 1-2024-023)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus, seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance,



Département Vendée  
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Affaires	Présents	Qui ont procurent au vote
27	24	27

Vote	
A la majorité	
Pour : 23	
Contre : 0	
Abstention : 4	

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Héliène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) avant donné procuration :** Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire :** M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024\_024 – Convention entre la commune et le Centre de Gestion de la Vendée - Conseil en organisation

Par délibération, en date du 4 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de lancer une démarche de conseil en organisation des services de la commune avec le concours du Centre de Gestion de la Vendée. Un diagnostic organisationnel a été restitué en février, suivi de la création d'un comité de pilotage constitué de M. le Maire, Mme Catherine GALAND, la Directrice Générale des Services et de l'agent responsable des ressources humaines.

Afin d'organiser et de prioriser les premières actions à mener, il est proposé au Conseil Municipal de se faire accompagner par le Centre de Gestion.

Le coût de la mission a été estimé à 2920 € net de taxe avec une option à 240 € pour l'organisation d'un atelier de cohésion, si cette dernière devait être activée.

Il est indiqué que les crédits sont prévus au budget 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_024-DE

510

- Autorise la collectivité à être accompagnée par le Centre de Gestion de la Vendée dans la priorisation et la mise en œuvre des premières actions à mener pour un coût de 2920 € avec une option à 240 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation et toutes pièces s'y rapportant (Annexe2-2024-024)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance,



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Affairante	Présents	En cas plus par du vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) avant donné procuration :** Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire :** M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

### 2024\_025 – Reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2023 Intégrés aux budgets primitifs 2024

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre. (Annexes 1-2024-025 et 2-2024-025)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation (Annexes 3-2024-025 et 4-2024-025). Il est possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2023, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2023 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2024.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à la régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2024.

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL 12600 :**

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes		3 000 245,97 €
Dépenses		2 433 771,05 €
Résultat estimé de l'exercice	<b>A</b>	566 474,37 €
Résultat antérieurs reportés	<b>B</b>	0,00 €
<b>Résultat à affecter (Hors restes à réaliser)</b>	<b>C = A + B</b>	<b>566 474,37 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Recettes		2 415 177,93 €
Dépenses		2 349 501,47 €
Résultat estimé de l'exercice	<b>D</b>	<b>65 676,46 €</b>
Résultats antérieurs reportés	<b>E</b>	780 722,99 €
<b>RESTES A REALISER</b>		
En recettes		80 790,62 €
En dépenses		428 154,38 €
Solde des restes à réaliser	<b>F</b>	<b>-347 363,76 €</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>G = E + D + F</b>	<b>499 035,69 €</b>

Prévision d'affectation en réserves : R1068 en investissement au moins égal à la couverture du besoin de financement (F)	<b>H</b>	0 €
<b>Report en fonctionnement R002</b>	<b>I = C - H</b>	<b>566 474,37 €</b>

**BUDGET ANNEXE COMMERCE / CABINET MEDICAL :**

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes		18 818,46 €
Dépenses		24 879,87 €
Résultat estimé de l'exercice	<b>A</b>	<b>-6 061,41 €</b>
Résultat antérieurs reportés	<b>B</b>	<b>-58 905,96 €</b>
<b>Résultat à affecter (Hors restes à réaliser)</b>	<b>C = A + B</b>	<b>-64 967,37 €</b>

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_025-DE

INVESTISSEMENT		
Recettes		18 977,21 €
Dépenses		8 697,39 €
Résultat estimé de l'exercice	D	10 279,82 €
Résultats antérieurs reportés	E	43 870,43 €
RESTES A REALISER		
En recettes		0,00 €
En dépenses		0,00 €
Solde des restes à réaliser	F	0,00 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>G = E + D + F</b>	<b>54 150,25 €</b>
Prévision d'affectation en réserves : R1068 en investissement au moins égal à la couverture du besoin de financement (F)	H	0,00 €
<b>Report en fonctionnement R002</b>	<b>I = C - H</b>	<b>-64 967,37 €</b>

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-13 ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans les budgets primitifs, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 et les restes à réaliser.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance,



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Affaires	Présents	Quorum présent au vote
27	24	27

Vote
A la majorité
Pour : 22
Contre : 4
Abstention : 1

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Héliène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) avant donné procuration :** Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire :** M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.



### 2024\_026 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2023 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	32,20 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45,85 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	14,12 %

Monsieur le Maire reprend les éléments budgétaires présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires le 26 février 2024, rappelant l'augmentation générale des charges communales (revalorisation du point d'indice, inflation, hausse des prix de l'énergie etc.) en dépit d'une gestion maîtrisée des dépenses de la commune.

Dans cette perspective, sont ainsi présentées au Conseil Municipal plusieurs simulations d'évolution des taux d'imposition.

SLOW

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259),

Vu l'avis du bureau municipal du 25 mars 2024 favorable à une augmentation des taxes foncières sur la propriété bâtie, non bâtie, et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 3%,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité décide :

- De fixer les taux applicables en 2024 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33.17 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	47.23 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	14.54 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance,



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 22
Contre : 5
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Héléne, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

### 2024\_027 – Budget Principal : Vote du budget primitif 2024

Entendu la présentation du projet du budget primitif 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite fixée à 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2024 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_027-DE

CHAPITRE	LIBELLE
----------	---------

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**  
(Annexe 1-2024-027)

011	Charges à caractère général	1 129 400,00
012	Charges de personnel	1 458 680,00
014	Atténuations de produits	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	422 711,00
66	Charges financières	70 170,42
67	Charges exceptionnelles	18 690,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 109 651,42</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>370 000,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 479 651,42</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**  
(Annexe 2-2024-027)

<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>566 474,37</b>
013	Atténuations de charges	10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	443 100,00
73	Impôts et taxes	1 618 581,00
74	Dotations, subventions et participations	806 820,00
75	Autres produits de gestion courante	14 676,05
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 893 177,05</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	20 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>20 000,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 479 651,42</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES**  
(Annexe 3-2024-027)

16	Emprunts et dettes assimilées	312 750,00
	Opération n°15 : Matériel	75 616,34
	Opération n°25 : Equipements sportifs	1 410 700,00
	Opération n°26 : Voirie et réseaux	160 156,00
	Opération n°29 : Bâtiments communaux	167 800,00
	Opération n°36 : Urbanisme et réserves foncières	5 000,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 132 022,34</b>
040	Opération d'ordre entre sections	20 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>20 000,00</b>
	<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	428 154,38
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 580 176,72</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES**  
**(Annexe 4-2024-027)**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le SLOW  
ID : 085-218500718-20240408-2024\_027-DE

<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>846 399,45</b>
16	Emprunt et dettes assimilés	213 193,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	360 000,00
13	Subventions d'investissement	592 325,00
21	Immobilisations corporelles	117 468,02
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 282 986,65</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	70 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>370 000,00</b>
	<i>Restes à réaliser en recettes</i>	80 790,62
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 580 176,72</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité décide :

- D'adopter le budget primitif 2024 du budget "Principal" tel que présenté ci-dessus.
- D'autoriser le Maire, à l'intérieur du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance,



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de conseillers		
Affaires	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

### 2024\_028 – Budget annexe " Commerce-Cabinet Médical " : Vote du budget primitif 2024

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite fixée à 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2024 du budget annexe « Commerces/Cabinet médical », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		
<b>(Annexe 1-2024-028)</b>		
011	Charges à caractère général	9 950,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00
66	Charges financières	1 817,59
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>11 777,59</b>

042	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>18 000,00</b>
002	<b>RESULTAT REPORTE</b>	<b>64 967,37</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>94 744,96</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

(Annexe 2-2024-028)

75	Autres produits de gestion courante	93 406,96
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>93 406,96</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 338,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 338,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>94 744,96</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES**

(Annexe 3-2024-028)

16	Emprunt et dettes assimilés	7 900,00
21	Immobilisations corporelles	64 212,25
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>72 112,25</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 338,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 338,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>73 450,25</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES**

(Annexe 4-2024-028)

040	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>18 000,00</b>
001	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>54 150,25</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>73 450,25</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe "Commerces/Cabinet Médical" tel que présenté ci-dessus.
- D'autoriser le Maire, à l'intérieur du budget principal du budget annexe « Commerces/Cabinet Médical », tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance



Département Vendée  
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Adhérents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024\_029 – AP/CP Ajustement des montants de l'autorisation de programme et réajustement des crédits de paiement pour le programme de la restructuration des équipements sportifs

Le Commune dispose d'une autorisation de programme en cours de validité en 2023. Il s'agit de la restructuration des équipements sportifs.

Date d'ouverture de l'autorisation de programme : 2021 (délibération du 10 avril 2021)

Montant initial : 3 264 200,00 €

Montant révisé : 3 520 000,00 € (délibérations des 14 juin 2021, 29 novembre 2021, 14 décembre 2021 et 11 avril 2023)

Afin de prendre en compte le coût des révisions pour le marché de la restructuration des équipements sportifs, l'acquisition de box de rangements et de tribunes, il convient d'ajuster le montant de l'opération à 3 821 379,13 €.

La répartition des crédits de paiement serait la suivante :

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_029-DE

Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés en 2021	Crédits de paiement consommés en 2022	Crédits de paiement consommés en 2023	Crédits de paiement 2024
-				
3 821 379,13 €	486 876,75 €	848 159,72 €	1 075 642,66 €	1 410 700,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1 ;

Vu le budget primitif 2024 ;

Vu les délibérations n°2021\_031 du 10 avril 2021, n° 2021\_056 du 14 juin 2021, n°2021\_077 du 29 novembre 2021, n°2021\_090 du 14 décembre 2021 et n°2023\_025 du 11 avril 2023 relatives à l'autorisation de programme et crédits de paiement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver le réajustement du montant et des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour la restructuration des équipements sportifs selon le détail présenté ci-dessus ;
- De fixer le montant des crédits de paiements 2024 comme présenté ci-dessus ;
- D'autoriser l'inscription des crédits au budget 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter l'autorisation de programme visée dans la limite des crédits inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	siège pris par le vote
27	24	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Armandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire :** M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024\_030 – Subvention de fonctionnement au CCAS 2024

Monsieur le Maire explique que la Commune de Commequiers verse une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont le montant prévu cette année au budget primitif est de 17 000€, afin que ce dernier puisse exercer les missions qui lui sont dévolues.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_030-DE

510

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
<b>Chapitre 11 : Charges à caractère général</b> (entretien des bâtiments, fêtes et cérémonies...)	31 295,37 €	<b>Chapitre 002 : Subventions d'exploitation</b> (Excédent de fonctionnement reporté : Année N-1)	13 845,37 €
<b>Chapitre 12 : Charges de personnel et frais assimilés</b> (cotisations URSSAF membres CCAS)	300,00 €	<b>Chapitre 70: Vente de prestations de service</b> (concessions cimetières)	1 500,00 €
<b>Chapitre 65: Autres charges de gestion courante</b> (secours d'urgence et subventions)	5 300,00 €	<b>Chapitre 75: Autres produits de gestion courante</b> (loyers, fermages, .....)	31 850,00 €
<b>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</b> (titre annulés exercices antérieurs)	300,00 €	<b>Chapitre 042 : Opération d'ordre entre section</b>	2 000,00 €
<b>Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section</b> (Dotations aux amortissements)	12 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>49 195,37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49 195,37 €</b>

**C'est pourquoi, le CCAS sollicite une subvention d'un montant de 17 000€ pour l'année 2024.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au versement d'une subvention de 17 000 € du budget principal 2024 au profit du budget du CCAS 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance,



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Affectés	Présents	Qui ont plus d'un vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024\_031 - Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL pour des travaux de rénovation du toit et de la façade de l'école publique Robert Doisneau

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité s'est engagée à végétaliser les deux cours de l'école publique Robert Doisneau. Dans ce contexte, il a été entrepris un diagnostic du bâtiment le plus ancien.

Pour supporter les structures avec potences et câbles qui seront posés sur la façade, la commune doit remettre en état les murs qui sont dégradés. De plus, suite aux pluies soutenues de cet hiver, le toit central du bâtiment présente d'importantes infiltrations d'eau.

La ville sollicite donc, au titre de la DSIL une demande de subvention pour les travaux de rénovation de l'école comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Rénovation toit plat	18 500,00 €	Subvention Préfecture	17 385,60 €	60,00 %
Rénovation façade	7 842,00 €	Subvention Département	5 795,20 €	20,00 %
Imprévus	2 634,00 €			
		Sous-total	23 180,80 €	80,00 %
		Emprunt	0,00 €	
		Autofinancement	5 795,20 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	5 795,20 €	20,00 %
<b>Total dépenses</b>	<b>28 976,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>28 976,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_031-DE

510

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer une demande d'aide au titre de la DSIL
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance,



Département Vendée  
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de Membres		
Absents	Présents	Quorum atteint au vote
27	24	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Héléne, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024\_032 – Demande de subvention au Département au titre du soutien au projet des communes pour des travaux de rénovation du toit et de la façade de l'école publique Robert Doisneau

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité s'est engagée à végétaliser les deux cours de l'école publique Robert Doisneau. Dans ce contexte, il a été entrepris un diagnostic du bâtiment le plus ancien.

Pour supporter les structures avec potences et câbles qui seront posés sur la façade, la commune doit remettre en état les murs qui sont dégradés. De plus, suite aux pluies soutenues de cet hiver, le toit central du bâtiment présente d'importantes infiltrations d'eau.

La ville sollicite donc, au titre du soutien aux projets des communes une demande de subvention au Département pour les travaux comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Rénovation toit plat	18 500,00 €	Subvention Préfecture	17 385,60 €	60,00 %
Rénovation façade	7 842,00 €	Subvention Département	5 795,20 €	20,00 %
Imprévus	2 634,00 €			
		Sous-total	23 180,80 €	80,00 %
		Emprunt	0,00 €	
		Autofinancement	5 795,20 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	5 795,20 €	20,00 %
<b>Total dépenses</b>	<b>28 976,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>28 976,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_032-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer une demande d'aide au Département.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Absents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024\_033 – Montant du forfait communal versé à l'École de l'école Saint Pierre dans le cadre du contrat d'association

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.442-5 et suivants issus de la loi 59-1557 du 31 décembre 1959 disposant que « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

Monsieur Le Maire rappelle que, pour mémoire, un contrat d'association a été signé en 2002 entre l'école Saint-Pierre de Commequiers et la Municipalité.

Ce contrat a pour principal objet le versement d'une subvention, calculée ainsi :

**Coût moyen d'un élève de l'école publique (728.39 €) x nombre d'élèves de l'école privée habitant Commequiers (98).**

Le cout est calculé sur les dépenses de fonctionnement de l'année 2023 et selon les élèves dans chacune des écoles au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2024.

Pour 2024, le montant ainsi dû au titre du contrat, s'établit à 71 382.22 euros.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_033-DE

Pour rappel		Nombre d'élèves		
		Ecole Doisneau	Ecole st Pierre Commequiérois	Ecole St Pierre Total
2020	58 461,00	260	100	111
2021	55 640,97	266	99	107
2022	64 714.38	262	114	124
2023	78 938.30	251	115	128
2024	71 382.22	245	98	113

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser à l'OGEC de l'école Saint-Pierre au titre du contrat d'association, la somme de 71 382.22 euros, pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Quorum pris par le vote
27	24	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

### 2024\_034 – Subventions aux associations au titre de l'année 2024

Les élus membres des bureaux des associations concernées sont invités à quitter la salle.

Mme TARAUD Léone pour l'association des Chênes verts

Mme MORNET Sylvie pour l'association Sourires d'Ebène

Vu l'avis de la commission « associations » du 13 février 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes aux associations.

SPORT	Demandé	Proposé
Commequiers Basket	3 500.00	3 150.00
Commequiers Football	4 000.00	3 500.00
Commequiers Dojo	6 000.00	3 500.00
Commequiers Tennis de Table	1 800.00	1 800.00
Le Volant Libre	300.00	300.00
Taekwondo de l'Océan	1 000.00	250.00
Corasport	150.00	150.00
Pétanque	2 500.00	1 000.00
<b>Sous-total</b>	<b>19 250.00</b>	<b>13 650.00</b>

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_034-DE

<b>CULTURE ET MUSIQUE</b>		
Bibliothèque	900.00	650.00
Chorale et Orgue	1 900.00	250.00
Les Amis du Vieux Château	1 500.00	1 350.00
Com Line dance Country	300.00	250.00
Mis en Troupe	500.00	450.00
Comm'en Son	400.00	360.00
La Rayonnante	300.00	300.00
<b>Sous-total</b>	<b>5 800.00</b>	<b>3 610.00</b>
<b>SERVICES SOCIAUX ET DIVERS</b>		
Couches-Culottes	100.00	100.00
Môme's en Couleurs	200.00	100.00
UNC Commequiers + STO	200.00	150.00
Fédération des ADMR Commequiers-Riez	1 500.00	0.00
<b>Sous-total</b>	<b>2 000.00</b>	<b>310.00</b>
<b>JEUNES ET RETRAITES</b>		
Club 3ème Age - Chênes Verts	200.00	150.00
Assovalcom	300.00	100.00
Mimosanim	200.00	100.00
<b>Sous-total</b>	<b>700.00</b>	<b>350.00</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
Société de Chasse amicale chasseurs de Commequiers	300.00	200.00
<b>Sous-total</b>	<b>300.00</b>	<b>200.00</b>
<b>DIVERS</b>		
Couleurs pastel	250.00	100.00
Sourires d'Ebène	100.00	100.00
<b>Sous-total</b>	<b>350.00</b>	<b>200.00</b>
<b>ENSEIGNEMENT</b>		
<b>Collèges et enseignement divers : 20 €/élève</b>		
BTP CFA Vendée - La Roche sur Yon	100.00	100.00
Maison familiale IFACOM – La Ferrière	60.00	60.00
Maison familiale La Bouchère - St Gilles X de Vie	220.00	220.00
Maison familiale Venansault	20.00	20.00
Maison familiale Mouilleron	20.00	20.00
Ecole de la transition La Garnache	60.00	60.00
Association sportive culturel collège privé St Gilles	100.00	100.00
Association sportive collège Garcie Ferrande	100.00	100.00
Association sportive Lycée Boutin	100.00	100.00
Les Alcyons Gymnastique Le Fenouiller	1 000.00	150.00
<b>Sous-total</b>	<b>1 680.00</b>	<b>830.00</b>
Ecole Publique - Assoc. Parents Elèves	4 500.00	3 700.00
Ecole Privée Saint Pierre - APEL	5 000.00	3 700.00
<b>Sous-total</b>	<b>9 500.00</b>	<b>7 400.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 580.00</b>	<b>26 550.00</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance



SLOW

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Héléne, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

### 2024\_035 – Subventions communales de soutien à la scolarité pour les écoles des territoires 2024

Pour mémoire, la Communauté de Communes Atlantica versait jusqu'en 2009 une subvention d'un montant de 30 euros/élève à chacune des 2 écoles de Commequiers.

Depuis 2010, la Commune avait décidé de maintenir cette subvention spécifique, prenant comme base de calcul, 9 000 euros divisés par le nombre total d'élèves fréquentant les 2 écoles.

Au regard de l'évolution du nombre d'enfants fréquentant les écoles de la commune, il est proposé de verser 27 € par élève scolarisé tant au sein de l'école publique que de l'école privée, dans un souci de traitement égalitaire.

Le calcul ainsi proposé donne le résultat suivant :

Ecole publique = 245 élèves x 27€ = 6 615 €

Ecole privée = 113 élèves x 27€ = 3 051 €

Soit un total de 9 666 €

Il est précisé que s'agissant d'une subvention dont la finalité est le soutien à la scolarité, celle concernant l'école publique sera versée à l'APE Robert Doisneau et celle concernant l'école privée à l'APEL de l'école Saint Pierre.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_035-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de soutien à la scolarité :

- A l'APE de l'école Robert DOISNEAU pour un montant de 6 615 €
- A l'APEL de l'école SAINT PIERRE pour un montant de 3 051 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Héléne, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

### 2024\_036 – Mise à jour des tarifs de location des salles communales

M. Bernard BESSONNET, premier adjoint, fait état à l'assemblée des propositions de la commission « Bâtiments, Associations et Sports », réunie les 21 novembre 2023 et 13 février 2024, sur les tarifs des salles communales à compter de la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire.

Les réservations et contrats de location signés avant cette date, resteront sur les tarifs applicables jusqu'à cette date.

La commission propose d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente (salle + hall + cuisine) pour les particuliers de la manière suivante :

Anciens tarifs : 600 € et 1000 €

Nouveaux tarifs : 650 € et 1100 €

SALLE POLYVALENTE (Pas de rétroprojecteur)	Associations		Particuliers		Entreprises
	De la commune	Hors Commune	De la commune	Hors Commune	
AG, Galettes des rois, Arbre de Noël	0 €				
Belote, Loto, Goûter, Portes ouvertes	110 €				
Salle + Hall	200 €	600 €	500 €	800 €	
Salle + Hall + Cuisine	300 €	900 €	650 €	1100€	1300€
Retour de noces*			150 €	200 €	
Caution	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €

\* uniquement si la salle a été utilisée la veille pour le mariage

Au niveau de la Salle Polyvalente, chaque association de Commequières dispose d'une gratuité par an, à l'exception des associations commequiéroises proposant des spectacles de théâtre ou de comédie musicale qui bénéficieront de deux week-ends gratuits par an.

La salle communale étant réservée pour la restauration des élèves de l'école Saint Pierre ainsi que pour le périscolaire matin et soir depuis 2023, cet accueil demande un suivi en termes de règles d'hygiène. En conséquence, la commission propose de suspendre la location de cette salle pour les fêtes de famille (anniversaire, autres...)

Cependant la municipalité se garde le droit de fournir exceptionnellement la salle, sans les cuisines, pour d'éventuelles :

- Assemblée Générale
- Réunion publique
- Vin d'honneur
- Regroupement après sépulture

En remplacement, l'Espace Clémenceau sera mis à la location des associations, des particuliers et des entreprises.

La commission propose ainsi de conserver les mêmes tarifs que ceux qui étaient appliqués à la salle communale à l'exception, de la location à la journée avec repas pour les associations communales, soit :

ESPACE CLEMENCEAU	Associations		Particuliers		Entreprises
	De la commune	Hors Commune	De la commune	Hors Commune	
Journée sans repas	0 €	200 €	150 €	300 €	300 €
Journée avec repas	0 €	300 €	200 €	400 €	400 €

La commission propose également de conserver les mêmes tarifs pour la salle de réunion de l'espace Marie Curie et du Point I soit :

Salle de réunion ESPACE MARIE CURIE*	Espace partagé par jour et par personne		Salle de réunion	
	½ journée	Journée	½ journée	Journée
	8 €	12 €	50 €	80 €

\*Gratuité pour les associations Commequiéroises

POINT I	Associations				Particuliers	
	De la commune		Hors Commune		De la commune et hors commune	
Expositions culturelles	Par jour	Par semaine*	Par jour	Par semaine*	Par jour	Par semaine*
		0 €	0 €	5 €	20 €	5 €
Obsèques	Gratuité pour les particuliers de la commune					

\*Du mardi au lundi

Dans le prolongement de la création de l'annexe de la mairie, les Services Techniques de la commune ont créé une salle de musique.

La commission propose :

- De mettre à disposition des associations musicales de la commune la salle de musique à titre gracieux.
- De créer deux tarifs pour les cours payants de musique, dispensés par des professeurs particuliers, soit : 20 € la ½ journée et 40 € la journée

SALLE DE MUSIQUE	Associations à but non lucratif	Particuliers (Cours de musique payants)
	De la commune	Commune et hors commune
½ journée ou soirée	0 €	20 €
Journée	0 €	40 €

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, acte les différents tarifs des salles communales de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) avant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

### 2024\_037 – Tarifs des activités Viv'Ados : Vacances de Pâques 2024

M. Franck Molinet, adjoint à la jeunesse et aux affaires scolaires informe le Conseil Municipal que pendant les vacances scolaires de Pâques, le service Viv'Ados va proposer plusieurs activités payantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter, suivant les quotients familiaux, les tarifs suivants :

Activités	QF 0/900	QF 901/1400	QF 1401/+
J'APA N'antes	9	11	13
Ciné + Roadside	11.50	13.50	15.50
Olympiade au Five	14	16	18

Ces tarifs s'entendent avec une prise en charge financière de la commune du transport et de l'encadrement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

### 2024\_038 – Tarif du séjour Viv'Ados sur la presqu'île de Quiberon : Eté 2024

M. Franck Molinet, adjoint aux affaires scolaires informe le Conseil Municipal que l'équipe d'animation du Viv'Ados propose un séjour de 4 jours sur la Presqu'île de Quiberon. Cette sortie sera organisée du 30 juillet au 2 août pour un groupe de 16 jeunes de 11 à 14 ans.

Le séjour prévoit l'hébergement, le transport, l'alimentation et les activités suivantes :

- Baptême de plongée sous-marine
- Paddle
- Visite des mégalithes de Carnac
- Découverte de la Ria d'Étel et de la baie de Quiberon

Monsieur Molinet présente le budget suivant ainsi que les propositions de tarifs :

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_038-DE

Séjour Viv'ados	Charges	Informations
Hébergement	277.20 €	Camping municipal de Penthièvre
Transport	568.00 €	2 locations de mini-bus + frais de route
Alimentation	504.00 €	Coût moyen par jeune et par jour : 7 € (4 repas/jour)
Activités	1322.00 €	Activités payantes : -Plongée 960 € -Visite guidée Mégalithes Carnac 90 € -Paddle 272 €
Total	2671.20 €	Le coût du séjour ne prend pas en compte les charges RH. Le coût de revient par jeune est <b>166.95€</b>

Information : La proposition tarifaire par jeune prend en compte la volonté politique de proposer un séjour aux familles ne dépassant pas 150 euros.

Séjour Viv'Ados	QF : 0/900	QF : 901/1400	QF : 1401 et +
Séjour Quiberon	124.00 €	132.00 €	150.00 €
*Proposition Aide tarification (référence tranche QF CIAS)	-26 euros (-6,50/jour)	-18 euros (-4,50/jours)	0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les différents tarifs par enfant pour le séjour organisé du 30 juillet au 2 août sur la Presqu'île de Quiberon.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance



Département Vendée  
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Affectés	Présents	Quorum dispositif à voter
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Héléne, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024\_039 – Indemnisation de tiers, victimes de dommages matériels

M. le Maire rappelle que la responsabilité de la collectivité est susceptible d'être engagée à l'égard des usagers dans le cadre de l'exercice de ses compétences, notamment par suite du défaut d'entretien d'un ouvrage public ou d'un dysfonctionnement du service public, dès lors que le lien de causalité entre le dommage et l'activité de la collectivité est établi.

Depuis le renouvellement des contrats d'assurance sur la période 2024-2027, la commune fait face à une hausse importante de ses cotisations et connaît désormais un niveau de franchise plus élevé, lui imposant de s'auto-assurer de plus en plus.

Aussi, M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal deux sinistres survenus cet hiver, durant la phase de travaux de la rue des Marais. Les intempéries hivernales, liées à l'augmentation de la fréquentation routière, ont créé des ornières sur les bas-côtés du chemin de l'Ormeau, voie de déviation mise en place durant cette période. Malgré les interventions récurrentes des services techniques de la commune, deux usagers ont subi des dommages.

Le 31 octobre 2023, un automobiliste a dû changer deux pneus à son véhicule. Il nous demande un remboursement de 397.30 € TTC, photos des dommages et facture à l'appui.

Le 24 novembre 2023, une automobiliste a dû changer deux pneus à son véhicule. Elle nous demande un remboursement de 289.70 € TTC, photos des dommages et facture à l'appui.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_039-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver, l'indemnisation des tiers, à hauteur de la somme globale de 687.00 € TTC en réparation des dommages matériels engageant la responsabilité de la collectivité.
- D'inscrire au budget, les crédits nécessaires à ces remboursements.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance



Département Vendée  
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Objet pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) avant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024\_040 – Bibliothèque Départementale de la Vendée : Conclusion d'une nouvelle convention d'objectifs

Madame Sylvie Momet, adjointe à la culture, informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention d'objectifs entre la Bibliothèque Départementale de la Vendée et la bibliothèque de Commequiers. (Annexe 1-2024-040)

Madame Sylvie Momet rappelle les conditions principales de partenariat, étant précisé qu'il s'agit d'un soutien du département dans la mise en œuvre de la compétence « Bibliothèque ».

La commune s'engage ainsi à poursuivre les objectifs fixés par le Département et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour le développement et l'amélioration des services de la bibliothèque à compter de la date de signature de la présente convention et pour une durée de 5 ans et notamment :

- L'entretien du local et l'équipement du local
- Les conditions d'ouverture et d'accueil du public
- Le budget pour les acquisitions et collections
- Le personnel affecté

Le Département maintient quant à lui à assurer gratuitement des prestations de services au niveau du conseil, des collections et ressources en ligne, de la formation et de l'animation.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_040-DE

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser M le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance



Département Vendée  
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2024\_041 - installation classée pour la protection de l'environnement - demande d'enregistrement présentée par le GAEC LES DOLMENS. Consultation du public

Par courrier en date du 15 mars 2024, Monsieur le Préfet de Vendée a informé la collectivité de la demande présentée par le GAEC LES DOLMENS, en vue d'obtenir :

- L'enregistrement d'une augmentation des effectifs, après ajout de la production de cailles dans des bâtiments existants, pour un élevage situé au lieu-dit « Les Pierres Folles » sur le territoire de Commequiers. (Annexe 1.2024-041 : Notice explicative de synthèse)

Cette installation est soumise à enregistrement au titre de la rubrique n° 2111-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et nécessite une consultation du public.

L'enquête publique se déroulera du lundi 15 avril au vendredi 10 mai 2024 inclus.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis à cette demande, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 8 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme GUILBAUD Adeline à Mme GALAND Catherine, MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DILLET Mathias à M. MOREAU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire :** M. DOUILLARD Yoann

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Yoann DOUILLARD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

### 2024\_042 – Commune de Commequiers : Dénomination des rues

M. le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

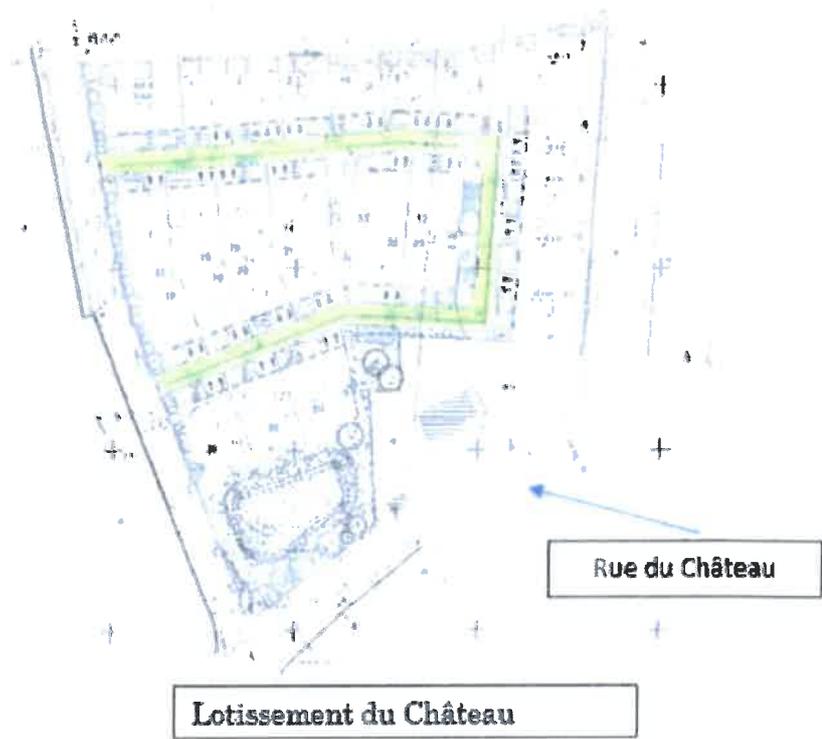
Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours et de la poste, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

M. Nicolas RABALLAND, adjoint en charge de la voirie, soumet au Conseil Municipal la proposition de la commission « Urbanisme-Voirie » du 7 mars 2024 :

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 085-218500718-20240408-2024\_042-DE

### RUE DES CHEVALIERS



### IMPASSE DES BOULEAUX





Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-218500718-20240408-2024\_042-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider la proposition de dénomination des rues, impasses et chemins ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- De charger M. le Maire de procéder à la numérotation des habitations de ces rues, impasses et chemins.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire,



Yoann DOUILLARD  
Secrétaire de séance

